



Réseau des bibliothèques du Maine Saosnois

Médiathèque Le Lien

(Pôle-lecture de Beaufay, Bonnétable, Courcemont, Mamers, Marolles-les-Braults, Neufchâtel en Saosnois et St Cosme en Vairais)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La médiathèque Le Lien, gérée par la Communauté de Communes Maine Saosnois, est un service chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

L'accès aux bibliothèques et la consultation sur place de tous les documents sont libres et gratuits.

Il est demandé aux usagers de ne pas fumer, manger ou boire dans les locaux des bibliothèques et de ne pas y troubler l'ordre et le calme. L'accès aux bibliothèques est interdit aux animaux.

Le personnel des bibliothèques est à la disposition des usagers pour les conseiller et les aider dans leurs recherches documentaires.

Prêt

Le prêt à domicile est réservé aux usagers dûment inscrits. Pour s'inscrire à la médiathèque, l'utilisateur doit justifier de son domicile.

L'inscription à la médiathèque est obligatoire, gratuite et valable 1 an.

Pour toute inscription, il sera demandé de remplir et signer une fiche de renseignements ainsi que le présent règlement. Tout changement de domicile, de numéro de téléphone, d'adresse email doit nous être signalé.

Le nombre maximum de documents à emprunter est de 9 par personne inscrite (4 livres, 3 magazines et 2 supports multimédia (Cd musique, DVD, Cd audio texte lu ou Cd-Rom), pour une durée maximale de 4 semaines. Les ouvrages de référence sont exclus du prêt (dictionnaires, encyclopédies, Bescherelles...).

Il est possible de prolonger son emprunt de document(s) avant la date réglementaire du retour et s'il n'y a pas de réservation sur le(s) document(s).

Le lecteur peut faire une réservation sur un document déjà sorti et/ou faire une demande sur un thème ou un titre que la bibliothèque ne possède pas mais que cette dernière peut demander auprès des autres bibliothèques du réseau ou encore auprès de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe, au Mans.

Le retour des documents s'effectue directement à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture au public.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la médiathèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents.

Si la restitution des documents ne se fait pas suite aux relances, la Communauté de Communes Maine Saosnois transmettra les informations au Trésor Public qui vous enverra un avis de paiement correspondant au(x) prix d'achat du ou des document(s) non rendu(s).

Le lecteur s'engage lors de son inscription à prendre le plus grand soin des documents empruntés. Il est demandé de **NE PAS RÉPARER LES OUVRAGES ABÎMÉS** mais de signaler toute détérioration, même minime.

Il est interdit d'écrire, de dessiner, de découper dans les livres et de corner les pages.

Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé à l'identique par son emprunteur.

Support Multimédia

Les supports multimédias empruntés ne peuvent être utilisés que pour des auditions à caractère individuel ou familial. Toute utilisation publique est strictement interdite. Tout disque ou boîtier détérioré devra être remplacé par le lecteur.

Tout lecteur inscrit à la médiathèque s'engage à se conformer au présent règlement.

À Bonnétable, le 11 janvier 2019

Le Président, Frédéric BEAUCHEF

Je soussigné(e)..... (Nom et prénom du représentant légal)
atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la médiathèque Le Lien et m'engage à le respecter et/ou à le faire respecter par mon ou mes enfant(s).

Le(date) Signature :

Siège : 7, place Henri Coutard – 72260 Marolles-les-Braults
Téléphone : 02 43 34 16 48 – Mail : accueil@mainesaosnois.fr

Antenne Mamers : 3, rue Ernest Renan – 72600 MAMERS – Tél : 02.43.97.25.31
Antenne Bonnétable : 8, rue Mazagran – 72110 BONNETABLE – Tél : 02.43.29.00.01